

ARRETE DU PRESIDENT
N°AR 2024-329

portant désignation de M. Gérard ALLAIN en qualité de représentant de la Présidente
dans la Commission d'Appel d'Offres

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU l'article L 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 portant constitution de la Commission d'Appels d'Offres,
- VU l'arrêté n°AR 2024-270 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN 8^{ème} Vice-Président,

Considérant que la Présidente peut désigner l'élu qui sera chargé de la représenter au sein de la Commission d'Appels d'Offres en cas d'absence,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard ALLAIN, 8^{ème} Vice-Président de Pornic agglo Pays de Retz est désigné en qualité de représentant de la Présidente de Pornic agglo Pays de Retz dans la Commission d'Appel d'Offres, en cas d'absence de la Présidente.

ARTICLE 2 : En sa qualité de représentant de la Présidente, délégation de fonction et de signature est attribuée à M. Gérard ALLAIN, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, pour accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues à la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz », transmis au représentant de l'Etat, au Receveur, au comptable de la collectivité, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à Pornic, le 19 août 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

Notifié le ...20-08-2024....
Le Vice-Président
Monsieur Gérard ALLAIN

La Présidente,

Pascale BRIAND

